

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2020/136/7.5

Feuillet n° 147

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil vingt, le 15 décembre**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Roland MOULINIER, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**Date de convocation : 7 décembre 2020**

| Nombre de<br>Conseillers<br>Communautaires |    |
|--------------------------------------------|----|
| En exercice                                | 58 |
| Présents                                   | 32 |
| Votants :                                  | 45 |
| Pour :                                     | 45 |
| Contre :                                   | 0  |
| Abstention :                               | 0  |

## PRÉSENTS :

**Titulaires** : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Patrick DELAUGEAS, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND, **Suppléant** : Jacqueline CLAVERIE représente Didier CLERJOUX, Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Paul AUMETTRE

représente Edmond Claude DELPY,

**Excusés** : Dominique DURUY donne pouvoir à Francine BOURRA, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Elodie REBEYROL donne pouvoir à Régine ANGLARD, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Denis ADAMSKI donne pouvoir à Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET donne pouvoir à Michel MEYNARD, Bernard DURAND ; Marc CHAPON, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Jean-Michel LAGORSE, Dominique BOUSQUET donne pouvoir à Roland MOULINIER, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Maud MANIERE, Caroline VIEIRA, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD, Laurent PELLERIN.

**SECRÉTAIRE** : Mme Marie-Claire BOULINGUEZ

## OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Pays du Périgord Noir

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Considérant la demande de subvention de l'association.

AR PREFECTURE

024-20004150-20201215-0E2020136-0E  
Regu le 17/12/2020

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'attribution de la subvention annuelle à l'association Pays du Périgord Noir et de l'autoriser à signer la convention d'objectifs 2020 avec la structure.

Cette subvention est d'un montant de 41 119,20 euros au titre de l'exercice 2020, soit 1,80€ par habitant.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'attribuer à l'association Pays du Périgord Noir une subvention d'un montant de 41 119,20€ ;
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 17/12/2020

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Par délégation

Roland MOULINIER



AR PREFECTURE

024-200041150-20201215-DE2020136-DE  
Regu le 17/12/2020